Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 725

Artikel: Phantasmes bancaires : la sélection des angoisses
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016895

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SECRETS

La vie sphérique

$4\pi R^2$ pour vous mettre à l'abri, c'est la surface de votre sphère, surface variable selon la grandeur de votre rayon R. Il y a les petites sphères, les petites sphères des pauvres; il y a les grandes sphères, à rayons longs comme un bras.

Le secret bancaire opposé à l'administration fiscale, elle-même liée par le secret de fonction, fait-il partie de la sphère?

Partout, on lit la réponse: lever ce secret, ce serait une atteinte intolérable à la sphère privée! Intolérable, donc.

Lorsque les banques ou les assurances mettent sur fichiers informatiques des renseignements non seulement financiers, mais personnels sur certains de leurs clients et qu'elles échangent entre elles, dans des circonstances données, ces renseignements, elles estiment ne pas porter atteinte à la sphère privée, puisqu'elles sont toutes tenues légalement au secret. Le secret est certes gardé entre initiés, mais le contenu de ce secret transmis peut entraîner des décisions lourdes de conséquences pour l'individu. Qu'importe, on affirmera toujours que la sphère privée est protégée!

L'atteinte à la sphère privée résulterait donc de la seule relation entre l'individu et l'Etat. Pourquoi, si l'Etat ne demande que des renseignements financiers et qu'il est lié par le secret de fonction?

L'Etat détient aussi des données très personnelles, médicales, policières, qui touchent incontestablement à la sphère privée. Il est difficile, souvent impossible, pour le citoyen d'y avoir accès. Le montant d'un compte bancaire n'a rien d'intime; mais être fiché pour activités politiques peut avoir des conséquences professionnelles sérieuses.

Il reste que le mot «intolérable» n'est utilisé que pour l'atteinte à la vie sphérique (féérique) bancaire. Simples propos préliminaires pour un vaste sujet.

A. G.

PHANTASMES BANCAIRES

La sélection des angoisses

Les phantasmes propagés à tout va par les milieux bancaires à l'occasion du débat sur l'initiative «contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques» (DP 724) ne tombent pas du ciel. Cette offensive massive, extraordinairement onéreuse — on compte que l'UBS, par exemple, a déjà dépensé quelque 8 millions de francs pour propager son point de vue depuis le lancement de l'initiative — est «scientifiquement» conçue et planifiée. Rudolf Strahm, secrétaire du Parti socialiste suisse, a démonté les rouages de cette campagne qui est d'ores et déjà la plus coûteuse que la Confédération ait connue en préalable à une votation populaire. Les états-majors bancaires ont bien sûr articulé leur propagande selon les règles de l'art: l'Association suisse des banquiers a d'abord confié aux spécialistes de deux instituts de recherche sur les marchés la tâche de procéder à un «sondage de surface» pour savoir ce que les citoyens et citoyennes savaient au juste de cette initiative; puis, grâce à une «analyse en profondeur», les banquiers, toujours par voie de sondage, ont testé les arguments opposables à l'initiative, prenant la mesure des peurs et des vulnérabilités; enfin, ce fut le choix des leviers de la peur, provoquant le réflexe voulu: la peur de perdre son emploi; la peur de l'Etat fouineur; la peur qu'étant tous sur le même bateau, nous soyons tous submergés; la peur de la mise en cause de nos «libertés».

Les banquiers souffriraient-ils d'une autre peur, celle des urnes?

VENTES IMMOBILIÈRES AUX ÉTRANGERS

Le piège du bouc émissaire

A gauche et chez les écologistes, on lorgne avec sympathie du côté de l'initiative populaire «contre le bradage du sol», patronnée par l'Action nationale. Déjà la Société suisse pour la protection du milieu vital a annoncé son soutien pour la votation du 20 mai prochain. Et le Parti socialiste suisse à son tour s'est laissé séduire; espère-t-il ainsi retrouver l'assise populaire qui a semblé lui manquer ces dernières années?

L'idée de l'Action nationale et de Valentin Oehen d'interdire le marché immobilier suisse aux acquéreurs étrangers non domiciliés dans le pays est à première vue raisonnable. Elle a rencontré, et va rencontrer l'adhésion d'une partie non négligeable de l'opinion: réservons le territoire exigu dont nous disposons aux habitants de ce pays... D'ailleurs, les socialistes ont toujours été à la pointe du combat, au moment de l'édiction de la législation «ad hoc» en 1961, comme lors des nombreuses révisions qu'elle a subies: espoir de concrétiser l'aménagement du territoire, de contrecarrer la spéculation foncière et de limiter ainsi la hausse du prix des loyers. Espoirs déçus, il faut bien l'admettre, et pas seulement en raison d'une législation trop peu rigoureuse ou mal appliquée. Espoir déçu surtout, parce qu'on s'est trompé d'adversaire.

La spéculation foncière, le développement anarchique de la construction et le massacre des paysages qui en découle — explosion du nombre des résidences secondaires — tous ces maux, si l'on veut bien rester objectif, ne peuvent être mis au compte des acquéreurs étrangers, ou pour une part marginale seulement. Les spéculateurs sont parmi nous, les dévoreurs de paysage aussi. Sur 112 000 résidences secondaires recensées en 1980, 23 000 seulement sont en mains étrangères.

Voilà la raison principale qui rend inacceptable